

# REFI EN DANGER

Le CDAS était convié en séance plénière. Les membres présents :

- Ludwig THIBault – Titulaire
- Arnaud MASSIEU - Titulaire
- Frédéric BERNACHE ASSOLANT - Suppléant
- Daniel TEXIER - Expert

Notre liminaire (en pièce jointe) s'attachait à dénoncer les régressions du nouveau règlement intérieur type et surtout de la problématique rencontrée par les REFI au niveau de la tarification.

Concernant le règlement intérieur nous avons refusé de l'étudier n'ayant pas été repris à l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit d'une vraie régression du droit syndical. Nous avons demandé dans notre liminaire la convocation des membres sur la journée pour mener efficacement nos travaux et il semblerait que nous obtenions satisfaction avec la réponse du président qui valide cette option.

Attendons l'étude effective de ce point lors d'une prochaine réunion pour acter cette mesure.

## **La restauration collective :**

Le point principal concernait la restauration collective que nous avons demandé à aborder. En effet, une problématique liée au frais d'admission menace les REFI en particulier celui de la DDFIP de Délivrande. Alors que le secrétariat général prévoit une harmonisation des pratiques tarifaires, les REFI échappent à cette règle et connaissent des tarifs supérieurs au montant prévu pour les autres types de restauration. Conséquence, alors que les agents allant dans un restaurant inter administratif ou conventionné payent leur repas en Province maximum 6 euros, le montant pour les REFI est supérieur.

La compensation faite par l'administration est insuffisante à ce jour et met en péril l'équilibre financier des associations gérant ces structures.

Nous avons dénoncé l'iniquité de cette situation et l'aberration pouvant amener à la fermeture à terme des REFI et un conventionnement ultérieur avec un restaurant.

Le montant moyen de la subvention par repas (document du cdas) :

Restaurant conventionné : 8,65 euros.

Restaurant financier : 1,70 euros et 3,35 euros en moyenne par les administrations. Restaurant inter administratif : 10,26 euros.

Nous avons demandé de faire remonter ce point au niveau du CNAS car 200 REFI ont fermé en 2023 et une solution doit être trouvée que ce soit par l'action sociale ou l'administration pour permettre à tous les agents des finances de bénéficier des mêmes conditions tarifaires pour la restauration.

Cela fait partie des priorités reprises dans la NOM 2024 du CNAS et un groupe de travail national sur la restauration aura lieu au mois de mai 2024.

### **Convention séances de psychologues en 2024 :**

Avec nos collègues de Solidaires nous avons voté favorablement et validé ce projet pour un nombre de 90 séances annuelles.

### **Arbre de Noël 2024 :**

Présentation et validation du projet par le nouveau délégué mutualisé avec la DDTM autour d'un concert adapté aux enfants le 4 décembre 2024 au Cargo.

### **Propositions actions 2024 :**

Reconduction des choix opérés lors du dernier GT (trip normand, mini concert, abonnement jeunesse) et proposition rapide d'actions pour 2024 qui nécessitera un CDAS avant le mois de juin 2024.

Concernant les retraités, la proposition autour d'un repas aurait lieu au cours de la seconde quinzaine de septembre 2024.

### **Actualités :**

EAPF : cession de tous les sites prévus fin d'année 2025. Problématique aussi concernant les modalités d'accès pour les colonies.

ALPAF : Point sur les logements et les tensions dans le département avec les arrivées massives d'agents des finances publiques.

Renouvellement en 2025 du FIL avec volonté d'une action inter départementale voir régionale.

Prochaine réunion prévue rapidement pour un GT sur la restauration et un CDAS sur la budgétisation des actions de cette année.